



MAIRIE D'EMERINGES EN BEAUJOLAIS

346 Rue des Blouzes

69840 EMERINGES en BEAUJOLAIS

Tél : 04.74.04.40.06

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 13/2024 circulation rue des Blouzes

Le maire d'Émeringes,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de réhabilitation de l'ancienne caserne communale en salle périscolaire, il y a lieu de restreindre la circulation à une voie avec un sens de circulation prioritaire.

ARRÊTÉ :

Article 1 : À compter du 6 mai 2024 et jusqu'au 30 décembre inclus, la circulation sur la rue des Blouzes sera réduite à une voie et réglée par une circulation restreinte avec un sens prioritaire, pour permettre le déroulement des travaux.

Article 2 : La vitesse de tous les véhicules circulant sur la rue des Blouzes, sera limitée à 30 km/h. Cette limitation de vitesse sera matérialisée par des panneaux portant la mention «30».

Article 3 : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

Article 4 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 5 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise Maçonnerie PHILIBERT située 69470 Cours La Ville.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Ampliation adressée :

- M. le Chef de la brigade de gendarmerie de Beaujeu,
- M. le Chef de Corps des Pompiers d'Emeringes,

le 12 avril 2024

le Maire,

Patrick du CHAYLARD

